

Communiqué de presse – Berne, le 18 janvier 2019

Décision préliminaire riche en perspectives pour les patientes et les patients

Une organisation commune pour le développement de la qualité

La Fédération des médecins suisses (FMH) se félicite de la décision de principe prise aujourd'hui par la commission de la santé du Conseil des États (CSSS-E) en faveur d'une organisation pour la qualité conjointe des fournisseurs de prestations, des assureurs et des cantons, avec la participation des associations de patients. Par ailleurs, la commission prend acte du fait que la Confédération ne prévoit aucune nouvelle enquête sur le revenu des médecins.

La FMH approuve la révision de l'art. 58 LAMal pour le renforcement de la qualité et de l'économicité et les objectifs ciblant le développement de la qualité dans le domaine de la santé. Pour la FMH, il est capital de viser des responsabilités claires en ce qui concerne la qualité de la prise en charge médicale et d'associer les organisations de patients. La FMH est convaincue qu'une organisation commune et la démarche suivie (bottom-up) constituent le bon moyen d'atteindre cet objectif. En effet, les objectifs de qualité peuvent ainsi être mis en œuvre directement avec tous les partenaires de santé impliqués qui ont les connaissances et l'expérience requises.

Par ailleurs, la FMH se réjouit de constater que la Confédération soutient l'enquête commune de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de la FMH sur les cabinets médicaux et les centres ambulatoires (MAS). La FMH est persuadée que le relevé MAS en cours permettra de réunir des données fiables et pertinentes, d'établir la transparence et de poser les jalons d'un débat basé sur les faits. Elle prend aussi note du fait que la Confédération ne prévoit aucune enquête supplémentaire sur les revenus des médecins par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), après les vives critiques suscitées par l'étude publiée à l'automne 2018 par l'OFSP.

Renseignements :

Charlotte Schweizer, cheffe de la division Communication
Tél. 031 / 359 11 50, courriel : kommunikation@fmh.ch

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 40 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. La FMH s'attache à ce que tous les patients puissent bénéficier d'un accès à une médecine de qualité élevée dans le cadre d'un financement durable.